

remerciements, s'il est possible de le faire avec tant soit peu de sincérité. Je comprends parfaitement quelle doit être la confusion du ministre des Travaux publics. Le ministre des Travaux publics, j'en ai l'intime persuasion, était convaincu, ce soir-là, de la sincérité du ministre de la Justice, et je comptais avec lui, dans la ruine de ses espérances et de ses aspirations.

M. l'Orateur, je n'ai pris la parole que dans l'unique but de corriger l'impression créée dans le comté de Cardwell par la harangue de l'ex-ministre de la Justice. Non, M. l'Orateur, ni à Montréal-centre, ni à Jacques-Cartier nous n'avons fait appel aux préjugés religieux et nationaux. Nous avons laissé ce soin à nos adversaires. A Montréal-centre nos adversaires ont fait la campagne politique la plus ignoble qui ait encore été faite au pays. Nous nous sommes reposés sur le bon sens et sur le jugement des citoyens de Montréal, et les résultats ont été des plus flatteurs.

Notre appel au peuple reposait sur l'unique raison qu'il était impossible d'avoir confiance dans les membres de l'administration du gouvernement, parce que leurs promesses manquaient de sincérité. Et, M. l'Orateur, en contemplant aujourd'hui ce cabinet décliné, en voyant, dis-je, ce cabinet faible et irrésolu, dépourvu de ses principaux éléments de force—s'il faut en croire l'ex-ministre des Finances, qui revendique pour lui-même et pour ses collègues les lâcheurs, toute l'intelligence du défunt cabinet—nous sommes convaincus que le peuple nous a parfaitement compris. Nous avons prétendu qu'il était impossible d'avoir confiance dans le cabinet. Avions-nous tort de prétendre que c'était un cabinet d'incapables? Avions-nous tort de soutenir que c'était un gouvernement impuissant? L'autre jour, nous avons entendu l'ex-ministre des Finances dire en pleine chambre : nous avons démissionné, parce que nous n'étions pas assez forts ; parce que nous étions incapables de gouverner le pays. Cet aveu est venu confirmer la vérité des prétentions que nous avons énoncées, durant la campagne électorale à Montréal-centre. Nous avions appuyé sur le fait de l'impuissance du cabinet à gouverner le pays, et comme preuve, nous signalions l'augmentation de la dette nationale ; les immenses sommes d'argent qui se sont écoulées par des canaux illicites ; le long tableau de scandales politiques, et nous disions qu'il nous était impossible de trouver dans le passé du cabinet aucune preuve de l'habileté administrative de ses membres. Nous disions au peuple que le passé administratif de l'ex-ministre des Finances était pire que celui de tous ses prédécesseurs au même ministère. Nous faisons voir que, dans un seul exercice financier, il avait accumulé un déficit qui s'était élevé, du premier bond sous la touche de l'honorable député, à rien moins qu'au chiffre de cinq millions de dollars. Les citoyens de Montréal-centre et de Jacques-Cartier ont compris que nous étions dans le vrai, et leur verdict a brisé le cabinet. Notre appel à l'électorat de ces comtés était sincère et basé sur la vérité. Nous avons expliqué aux électeurs le programme politique libéral : et ils l'ont compris et prisé à sa juste valeur. Ils ont compris qu'une honnête administration dans ce pays doit avoir à sa tête d'autres hommes que ceux qui se vantent de leur loyauté, tout en ayant la trahison dans le cœur, même envers leur propre chef ; car on ne saurait attendre d'un ministre, traître à son chef, qu'il soit loyal à son pays.

M. DEVLIN.

Je signalerai à l'attention de l'ex-ministre de la Justice le fait suivant : c'est que, dans l'élection de Jacques-Cartier, où, prétend-il, les libéraux ont fait appel aux préjugés nationaux et religieux des catholiques et des Canadiens-français, le vote des protestants Anglais a été hostile au cabinet. C'est là, à mon avis, la meilleure réponse à apporter aux déclarations qu'il a faites à Cardwell.

Non, M. l'Orateur, nous en avons la conviction, si la dissolution du parlement, par bonheur, nous était accordée demain, on ne verrait figurer ici, à la prochaine session de la Chambre, ni les lâcheurs, ni le cabinet actuel.

M. EDWARDS : M. l'Orateur, il est un aspect de la question qui jusqu'ici a échappé à l'attention de la Chambre ; c'est que, si le chef du cabinet a besoin d'un certain délai pour réorganiser son cabinet, le débat de cet après-midi a absorbé plus de temps que n'en auraient demandé les deux prochaines séances de la Chambre. Toutefois, sur la question en litige, je me bornerai à faire une simple observation ; c'est qu'il est contraire aux règles parlementaires, paraît-il, d'ajourner autrement que de jour en jour ; mais sur cette question, pour mon compte, je consens volontiers à en rejeter toute la responsabilité sur le cabinet.

Eu outre, je désire ajouter que, tout dernièrement, j'ai eu le plaisir d'assister en compagnie de l'honorable chef de l'opposition à plusieurs assemblées électorales, tant dans les comtés protestants que dans les comtés catholiques. Ayant l'avantage de comprendre la langue française à peu près aussi bien que la langue anglaise, bien que, malheureusement, je ne puisse pas la parler aussi bien, je puis rendre à la Chambre le témoignage que le chef de l'opposition ne s'est jamais écarté, dans aucune de ces assemblées, de la ligne de conduite qu'il s'est tracée jusqu'ici, et que partout, dans les centres protestants comme dans les centres catholiques, il a traité les questions politiques absolument de la même façon. J'ai également assisté à la lutte électorale de Montréal-centre, et je puis rendre ici publiquement le témoignage que, en ce qui concerne le parti libéral, les questions de race, de nationalité et de religion ont été soigneusement bannies de la lutte.

La motion est adoptée.

Sir ADOLPHE CARON : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance est levée à cinq heures vingt-cinq minutes de l'après-midi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

MARDI, le 14 janvier 1896.

L'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

PRIÈRE.

LOI RELATIVE AUX ÉLECTIONS FÉDÉRALES.

M. MCCARTHY : J'ai l'honneur de présenter le projet de loi (n° 14) amendant la loi relative aux élections fédérales. C'est le même projet de loi